



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations de consommateurs

Question écrite n° 54669

Texte de la question

M. Yvon Abiven appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur la situation des associations nationales de consommateurs, qui jouent un rôle économique et social essentiel. Outre leurs fonctions de formation et d'information des consommateurs, elles interviennent aujourd'hui dans des secteurs de plus en plus variés, sur demande tant des pouvoirs publics que des professionnels, qui voient en elles un véritable interlocuteur. La multiplication des activités des associations de consommateurs nécessite la mobilisation d'importants moyens matériels et humains et des efforts de formation considérables et continus. Au vu du rôle croissant qu'elles jouent dans notre société, il lui demande si des mesures de financement de ces organisations sont à l'étude, afin de permettre d'assumer pleinement les missions qui leur sont dévolues.

Texte de la réponse

Le niveau de crédits destiné à soutenir le mouvement consommateur, dans toutes ses composantes, traduit depuis trois ans la consolidation des moyens budgétaires qui lui sont accordés. Les crédits globaux d'aide au mouvement consommateur pour 2000 se sont élevés à un total de près de 50 460 000 francs. Il s'agit d'une enveloppe en légère hausse par rapport à 1999 où les crédits étaient de 50 160 000 francs. Ce montant était lui-même légèrement en augmentation, comparé à 1998, ces subventions atteignaient alors près de 48 640 000 francs compte tenu de la somme de 10 MF supplémentaire figurant dans la loi de finances rectificative de la fin de l'année. Cette dotation complémentaire marquait le souci du Gouvernement de voir le mouvement consommateur bénéficier d'une dotation majorée, face aux restrictions drastiques qu'il avait subies l'année précédente. Cette stabilisation des moyens se poursuivra en 2001. En effet, le niveau des crédits de soutien à la vie associative devrait être au moins équivalent à celui des trois années précédentes. Le soutien à la vie associative passe également par un meilleur service fourni par les structures techniques de consommation. C'est dans ce but qu'une réforme de l'Institut national de la consommation (INC) a été entreprise et sera concrétisée par un nouveau décret relatif aux missions et au fonctionnement de cet institut, ainsi que par la préparation d'un contrat d'objectifs avec cet établissement public.

Données clés

Auteur : [M. Yvon Abiven](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54669

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6828

Réponse publiée le : 15 janvier 2001, page 344